

Paris, le

Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Commissaire,

Chef de file incontesté dans la lutte contre le changement climatique, l'Union européenne (UE) s'est fixée comme objectif de devenir d'ici 2050 le premier continent neutre pour le climat. Le Pacte vert ainsi que le projet de loi sur le climat de l'UE sont à ce jour les instruments les plus ambitieux, à l'échelle internationale, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Le Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE), qui établit depuis le milieu des années 1990 un cadre plurilatéral pour le commerce et l'investissement dans le domaine de l'énergie, doit impérativement être réformé en profondeur afin de ne pas entraver la transition écologique de l'Union européenne. Une refonte des règles du TCE relatives à la protection des investissements et au règlement des différends investisseur-Etat est dans ce contexte indispensable pour garantir la capacité de l'Union et des Etats membres à mettre en œuvre des politiques publiques répondant à des objectifs légitimes, et en particulier celles nécessaires à la lutte contre le changement climatique.

M. Valdis Dombrovskis

Vice-Président exécutif
Commissaire en charge du commerce

M. Frans Timmermans

Vice-Président exécutif

Mme Kadri Simson

Commissaire en charge de l'Énergie

Commission européenne

Rue de la Loi 200 1040
B-1049 Bruxelles
Belgique

L'Union européenne participe actuellement aux négociations en vue de la modernisation du TCE, conformément au mandat de négociation adopté par le Conseil et les Etats membres en juillet 2019. Cependant, après deux années de discussions préparatoires, entre 2017 et 2019, et trois cycles formels de négociations en 2020, force est de constater que le processus de modernisation du TCE n'est pas en bonne voie. La dynamique actuelle des discussions n'est pas de nature à produire des résultats avant plusieurs années et les objectifs prescrits par le mandat adopté par le Conseil et les Etats membres sont loin d'être atteints en l'état actuel des négociations, dont le résultat devra *in fine* être ratifié par le Parlement européen et par les parlements nationaux.

Toutes les Parties Contractantes ne semblent ainsi pas partager les ambitions européennes dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, du développement durable, et de la promotion de la conduite responsable des entreprises. La volonté de l'Union européenne d'exclure les énergies fossiles du champ d'application du TCE modernisé, selon des modalités en cours de discussion au sein du Conseil, sera en outre fortement débattue, notamment par les Parties Contractantes dont les économies restent très dépendantes de ces ressources énergétiques.

Il est par ailleurs regrettable qu'il n'ait pas été possible d'engager des discussions en vue d'une réforme plus ambitieuse du mécanisme d'arbitrage investisseur-Etat du TCE sur la base du modèle d'*Investment Court System* défendu par l'Union européenne et ses Etats membres. Au lieu de cela, les discussions resteront cantonnées à des aspects très spécifiques et techniques du mécanisme d'arbitrage du TCE. Celui-ci ne pourra donc être modernisé en profondeur qu'à l'issue des discussions en cours dans le cadre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), en vue d'une réforme multilatérale du règlement des différends investisseur-Etat. Cette perspective n'est pas satisfaisante dans la mesure où ces travaux sont appelés à se poursuivre sur plusieurs années encore.

Les conditions dans lesquelles le processus de modernisation est conduit ne sont enfin pas appropriées. Nous ne pouvons ainsi que déplorer l'absence d'un grand nombre de Parties Contractantes au TCE pendant les sessions de négociations et le manque persistant d'implication et d'engagement de la plupart des délégations y ayant pris part. Il est en outre regrettable que le groupe *ad hoc* constitué pour conduire les négociations en vue de la modernisation du TCE ait jusqu'à présent consacré beaucoup plus de temps à délibérer sur des questions de procédure et d'organisation plutôt qu'à négocier les amendements qui doivent impérativement être apportés à cet accord.

En l'état, les conditions ne sont donc clairement pas réunies pour envisager une conclusion satisfaisante des négociations à court ou moyen terme. Il est dès lors essentiel que l'Union européenne et les Etats membres accentuent significativement la pression politique sur le processus de modernisation du TCE à l'occasion de la prochaine Conférence de la Charte de l'Energie, qui se réunira les 16 et 17 décembre 2020 pour faire un bilan d'étape des négociations.

L'Union européenne et les Etats membres représentent à eux seuls plus de la moitié des Parties Contractantes, ce qui constitue un levier considérable qu'il convient d'exploiter dès à présent en envoyant un signal politique fort aux autres Etats parties au TCE. Lors de la prochaine Conférence de la Charte de l'Energie, l'Union européenne et les Etats membres devraient collectivement faire état de leurs vives préoccupations à l'égard de la conduite du processus de modernisation et indiquer qu'en l'absence de progrès décisifs en 2021, il conviendra d'en tirer toutes les conséquences.

A cette fin, l'option d'un retrait coordonné de l'Union européenne et de ses Etats membres devrait dès à présent être évoquée publiquement tout en étant expertisée dans ses modalités juridiques, institutionnelles et budgétaires.

Le processus de modernisation du TCE revêt aujourd'hui une grande sensibilité pour nos sociétés civiles et les représentations parlementaires européenne et nationales, qui attendent de l'Union européenne qu'elle place l'urgence climatique au cœur de l'ensemble de ses politiques. Cette exigence commande que l'Union européenne et les Etats membres envoient un message politique fort dès la prochaine Conférence de la Charte de l'Energie.

Nos services restent à la disposition de vos équipes pour préparer cette échéance importante et nous vous prions, Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Commissaire, d'être assurés de nos sincères salutations.

M. Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Economie, des Finances et de
la Relance

Mme Barbara POMPILI

Ministre de la Transition écologique

M. Franck RIESTER

Ministre délégué chargé du Commerce
extérieur et de l'Attractivité

M. Clément BEAUNE

Secrétaire d'Etat chargé des Affaires
européennes